

## Nouveau : une application Smartphone de signalement de dégâts de gibier

### Mode d'installation

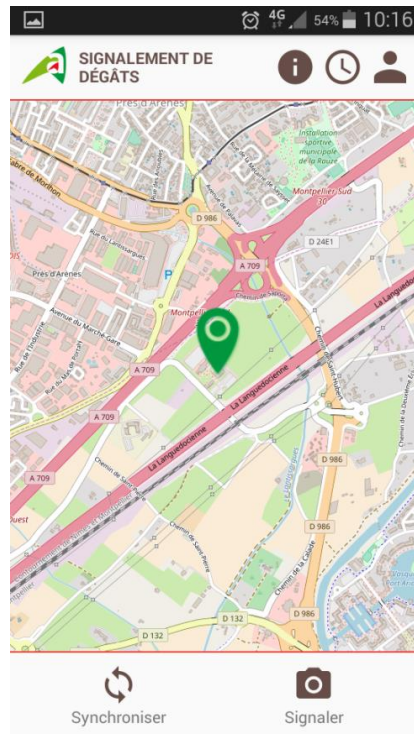
- Se rendre sur le Google Play et télécharger l'application « [Signalement de dégâts](#) »



- Au message d'alerte sur le paiement mettre ignorer et continuer l'installation
- Activer la géolocalisation de votre téléphone (nécessaire au fonctionnement de l'application)
- Lancer l'application
- Lors du 1<sup>er</sup> lancement aller sur « Se créer un compte » et renseigner :
  - o Nom, prénom
  - o Votre adresse email
  - o Votre numéro de téléphone
  - o Votre département
  - o Cocher « Exploitant agricole »
  - o Votre SIREN (9 chiffres)
  - o Cocher « Accepter les conditions générales d'utilisation »
- Vous allez recevoir par mail votre mot de passe
- Revenir à la page d'accueil et renseigner votre mail et votre mot de passe puis « Se connecter »

## Mode d'utilisation

- Si la carte n'apparaît pas, appuyez sur « Synchroniser »
- Pour signaler un dégât, appuyez sur « Signaler »



### Étape 1 :

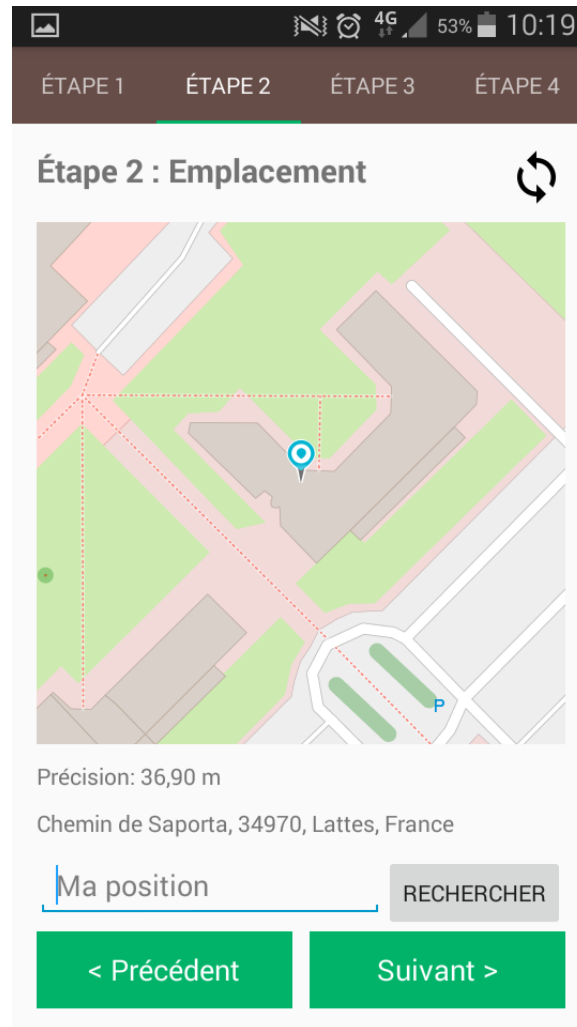
- Appuyez sur le symbole appareil photo



- Autoriser l'application à prendre des photos
- Prendre une photo du dégât
- Faire « ok » en haut
- Appuyez sur suivant

### **Etape 2 :**

- Une carte localise le signalement, faites ensuite suivant



### **Etape 3 :**

- Précisez un nom de parcelle (nom usuel, référence cadastrale, lieu-dit ...)
- La date du jour par défaut se renseigne, modifier si nécessaire
- Dans « Dommages causés par » choisir dans la liste un animal
- Dans « Support du dégât » choisir la culture impactée
- Renseigner une quantité estimée. L'unité varie selon la culture.
- Un montant de dégâts estimé est affiché à titre informatif
- De manière facultative il est possible de préciser des moyens de protection mis en œuvre (clôture électrique, clôture fixe, répulsif, filet...) et/ou des moyens de régulation (battue, tir d'affût, battue administrative...).
- Faire « Suivant »

ÉTAPÉ 1   ÉTAPÉ 2   ÉTAPÉ 3   ÉTAPÉ 4

### Étape 3 : Précisions

Nom de la parcelle  
**Syrah Saporta**

Date du signalement  
**18/07/2018**

Dommages causés par  
**Sanglier**

Support du dégât  
**Vin AOC - Languedoc**

Quantité  
**250** Kg

Montant des dégats estimés : 210.0 €

Moyens de protection  
 Moyens de régulation

< Précédent   Suivant >

#### **Etape 4**

- Une fiche récapitulative présente les informations, il est possible de faire précédent pour modifier le signalement
- Appuyer sur « Envoyer »

ÉTAPÉ 1   ÉTAPÉ 2   ÉTAPÉ 3   ÉTAPÉ 4

### Étape 4 : Récapitulatif

Nom de la parcelle : Syrah Saporta

Dégât sur la commune de : Chemin de Saporta,  
34970, Lattes, France

Date du signalement : 18/07/2018

Dommages causés par : Sanglier

Support du dégât : Vin AOC - Languedoc

Moyens de protection : Oui

Moyens de régulation : Non

< Précédent   Envoyer

**Attention** : ce signalement ne vous dispense pas d'une déclaration de dégâts auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault.

Téléphone : 04.67.95.39.72

Contact : [st.grandgibier@fdc34.com](mailto:st.grandgibier@fdc34.com)